



Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

MÉMOIRE

Présenté par le Collectif régional en formation agricole du Centre-du-Québec en collaboration avec l'École d'agriculture de Nicolet, le Cégep de Victoriaville et le Centre d'emploi agricole de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec

Victoriaville
Le 29 mai 2007

Chapitre 6 Le développement des ressources humaines

La Commission souhaite recevoir des commentaires et des avis sur la formation en agriculture et agroalimentaire :

• Les programmes offerts répondent-ils adéquatement aux besoins actuels et futurs?

Les commissions scolaires et les Cégeps disposent de mécanismes de révision de programmes. Ces mécanismes sont en général adéquats car ils prévoient la consultation des milieux agricole et scolaire.

Pour obtenir une formation de base, les éleveurs de volailles, de cerfs, de wapitis, de sangliers, de bisons, de lapins, d'agneaux, de chevreux, de ratites doivent se rabattre sur les DEP en production laitière, bovine ou porcine. Au niveau collégial, dans certains cours du programme « Gestion et exploitation d'une entreprise agricole », ces mêmes éleveurs peuvent faire leurs travaux en regard de leur production. La formation continue et le programme d'appui aux initiatives en formation agricole (jusqu'en mars 2008 sous réserve des disponibilités budgétaires.) pallient sommairement à la situation.

Nous émettons un bémol pour le programme de diplôme d'études professionnelles (DEP) en horticulture ornementale. Il a été révisé avec l'accord de tous les acteurs cependant le nouveau programme n'a pas été mis en place car le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS) ne dispose pas des argents nécessaires pour le faire.

Le programme collégial « Gestion et exploitation de l'entreprise agricole » a été révisé en 2001. L'ancien programme prévoyait de petits groupes, par exemple un enseignant pour quatre élèves pour les cours avec des équipements oratoires. La norme a été changée en 2001. Même pour les formations pratiques, les groupes sont nombreux. Cela nuit aux apprentissages. La sécurité peut être compromise.

Le MAPAQ devrait promouvoir l'ensemble de la formation agricole, peu importe la maison d'enseignement qui la dispense.

Certains collèges offrant l'option agricole pourraient être menacés de fermer leur département d'agriculture. Quand le nombre d'élèves est très petit, l'équipe d'enseignants est également petite. Ces enseignants doivent se répartir les cours à donner. La qualité d'enseignement peut en souffrir.

Les passerelles entre le DEP, le DEC et le baccalauréat sont à encourager.

Le ministère de l'Éducation, des loisirs et des sports (MELS) doit investir ce qu'il faut pour que les programmes offerts fonctionnent bien.

Le ministère de l'Éducation, des loisirs et des sports (MELS) doit être davantage à l'écoute du milieu agricole et de ses besoins.

• Quels moyens peut-on utiliser pour augmenter le nombre de diplômés en agriculture et s'assurer que la formation de base des agriculteurs soit suffisante?

Il est encore trop tôt pour dire si le critère du DEC pour être éligible à une prime à l'établissement de 40 000\$ a eu de l'effet. Il est plausible que ce soit le cas.

La diplomation serait sûrement accrue si la philosophie et le français enseignés au collégial se rapprochaient davantage de thèmes parlants pour les étudiants en agriculture. Le Collège Lionel-Groulx a tenté des expériences en ce sens avec succès.

Le milieu agricole doit donner le goût de l'agriculture à sa relève et doit l'encourager à se doter d'une bonne formation de base pour prendre les rennes d'une entreprise agricole.

Sensibiliser les conseillers en orientation sur les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et les possibilités de placement. Ils doivent porter le message que quand tu aimes ce que tu fais, tu peux tirer ton épingle du jeu.

Promouvoir l'attestation d'études collégiales (AEC) en gestion de l'entreprise agricole et le diplôme d'études collégiales (DEC) en gestion et exploitation d'une entreprise agricole comme complément au diplôme d'études professionnelles (DEP) en agriculture

Promouvoir l'attestation d'études collégiales (AEC) en gestion de l'entreprise agricole auprès des personnes qui envisagent un retour aux études.

Il existe une attestation d'études collégiales en gestion de l'entreprise agricole offerte en ligne par le Cégep de Beauce-Appalaches. C'est la seule formule à distance à part une initiative en Gaspésie en agriculture biologique et pour le cours sur l'utilisation des pesticides en milieu agricole offert par la Société de formation à distance des commissions scolaires (SOFAD). Il faut donc promouvoir l'attestation d'études collégiales (AEC) en gestion de l'entreprise agricole sur internet comme moyen de se former à distance.

Favoriser le jumelage des étudiants sans ferme avec des entreprises sans relève au moment des stages.

Promouvoir les multitâches des métiers en agriculture.

Promouvoir les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire ailleurs que dans les médias spécialisés pour ces domaines.

Promouvoir les métiers et professions de l'agriculture auprès des jeunes et de la population.

• Comment augmenter la participation aux programmes de formation continue?

Il faut maintenir le Plan de soutien en formation agricole (PSFA). Le Plan de soutien en formation agricole est un mécanisme de concertation instauré en 1981 pour contrer certaines problématiques de formation propres au secteur agricole – dispersion de la clientèle, disponibilité limitée, évolution rapide des connaissances et des techniques, nécessité d'améliorer la productivité, etc.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Emploi-Québec de même que l'Union des producteurs agricoles (UPA) comptent toujours sur le PSFA pour assurer l'arrimage entre les besoins de la clientèle et l'offre de formation des établissements scolaires ou autres. Pour ce faire, les partenaires gouvernementaux consentent une allocation annuelle de 435 000 \$ répartie entre les 14 collectifs régionaux de formation agricole (CRFA).

Le collectif régional est une instance constituée, sur une base volontaire, des partenaires régionaux concernés par la formation agricole; il regroupe les établissements de formation, le MAPAQ, le(s) centre(s) local(aux) d'emploi (CLE) et des représentants et représentantes de la

clientèle. L'allocation consentie au Collectif régional en formation agricole en vertu du Plan de soutien en formation agricole, lui permet de procéder à l'embauche à temps partiel d'une personne-ressource, le répondant ou la répondante en formation agricole (RFA), qui se consacre particulièrement aux priorités suivantes :

- promouvoir la formation agricole et les activités de perfectionnement disponibles dans les institutions d'enseignement;
- instaurer des mécanismes d'identification et de priorisation des besoins de développement;
- développer des stratégies pour rejoindre et regrouper des clientèles;
- transmettre les besoins de perfectionnement aux établissements d'enseignement;
- harmoniser les interventions des différents acteurs régionaux concernés par la formation agricole;
- assurer l'accès en région à des ressources spécialisées en mesure de répondre à des besoins spécifiques;
- évaluer la pertinence et la qualité des activités offertes.

Le répondant en formation agricole est un véritable agent de développement. Il est présent dans le milieu. Il fait le lien entre les besoins des producteurs agricoles et les maisons d'enseignement. En 2005-2006, les Collectifs ont formé 7 550 personnes et généré 1 686 176 \$ d'activités de formations continues et créditées. Le Plan de soutien en formation agricole est une formule qui fonctionne et qui doit être conservée. Il met de l'avant la concertation, la coopération et le partenariat.

Le rôle des collectifs régionaux est davantage primordial quand l'agriculture se diversifie. La formation permet aux producteurs agricoles d'investir de nouveaux domaines d'élevage ou de culture.

Reconnaître aux Collectifs régionaux en formation agricole la compétence d'analyser les besoins de formation et d'organiser des formations pertinentes.

Une des difficultés majeures de la formation continue en agriculture est qu'il n'y a pas ou peu de fonds pour développer du nouveau matériel pédagogique. Souvent les formateurs le prennent à leur charge et le réseau scolaire n'a plus accès à ce matériel quand le formateur décide de ne plus former. Il faut soutenir financièrement le développement de nouveau matériel pédagogique.

Il n'est pas possible pour un finissant du diplôme d'études professionnelle de poursuivre ses études, en continu, par le biais des Attestation d'études collégiales. Pour accéder à ce type de formation, il doit quitter les études à plein temps et attendre de se qualifier à la formation aux adultes. Nous demandons que les étudiants qui détiennent un DEP en agriculture puissent passer à l'AEC sans interrompre leurs études afin qu'ils restent sur leur élan de se former. Une demande a été adressée au ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports par la Table des présidents des Collectifs régionaux en formation agricole en mars 2006 pour que la dispense d'attendre un an entre le fin du DEP et le début de l'AEC, accordée par Pauline Marois quand elle était ministre de l'Éducation, soit accordée de nouveau. La dispense a été perdue suite à la révision du programme Gestion et exploitation d'une entreprise agricole en 2001.

La Commission aimerait recevoir des commentaires et des avis sur les stratégies à mettre en place pour attirer et conserver les ressources humaines dans le secteur agricole et agroalimentaire.

• Quelles sont les stratégies à mettre de l'avant pour assurer aux entreprises agricoles et agroalimentaires le personnel qualifié dont elles ont besoin?

Faire des activités de valorisation de la profession.

Promouvoir les sessions de transfert de ferme et de coexploitation parents-enfants et les Réseaux de partenaires impliqués dans le transfert et l'établissement agricole, comme par exemple, le Réseau des professionnels en établissement agricole du Centre-du-Québec.

Favoriser le regroupement d'entreprises agricoles qui se partagent de la main d'œuvre.

Favoriser les initiatives de travailleurs qui se regroupent pour offrir leurs services, par exemple, regroupement d'offreurs de service de traite.

Promouvoir les emplois en agriculture et en agroalimentaire auprès des immigrants. Il faut prévoir des structures d'accueil pour une intégration en douceur et en harmonie. Les problèmes de langues sont plus complexes quand il s'agit d'un employé plutôt qu'un propriétaire. L'employeur veut être certain que les consignes ont bien été comprises par l'employé immigrant.

Poursuivre les efforts pour jumeler les étudiants sans ferme et les fermes sans relève.

Proposer aux élèves du primaire et du secondaire des ateliers sur la provenance des aliments destinés à l'alimentation humaine afin qu'il découvre les métiers qui s'y rattache. Le choix d'une carrière ou d'un métier se dessine tout au cours du parcours scolaire. Il faut donc que l'élève entende parler d'un métier ou d'une profession au cours de sa formation pour y rêver.

Le transport en commun.

Un programme de transport des travailleurs, financé par le MAPAQ, existe pour les producteurs maraîchers, il faut qu'il soit maintenu. Il faut le développer davantage pour faciliter le déplacement des citadins vers les emplois disponibles dans le milieu rural.

Les sans emplois n'ont pas tous la liberté d'avoir un moyen de transport à leur disposition. Pour occuper un emploi journalier, saisonnier ou permanent dans le milieu agricole, il faut souvent se déplacer sur de longues distances. La mise en place d'un système de transport en commun (que ce soit des taxis-bus, l'utilisation du réseau du transport scolaire ou d'autres moyens) permettrait aux producteurs de recourir à de la main d'œuvre plus facilement pour des besoins ponctuels, et ainsi s'inscrire dans la notion de diminution des effets de serre.

Perfectionnement de la main d'œuvre agricole

Les façons de faire évoluent et demandent une mise à jour continue. Les travailleurs, les premiers artisans du résultat, doivent eux aussi, avoir accès à des facilités pour leur permettre leur plein épanouissement en leur offrant une formation accessible. Dégager des ressources pour les former dans leur milieu de travail serait une avenue à privilégier.

Il existe une norme professionnelle pour l'ouvrier en production laitière. Des normes sont en écriture pour les ouvriers en production porcine et en production serricole. Il y a eu des initiatives de formation sur des fermes laitières via le Programme d'apprentissage en milieu de travail. Cette formule permet à l'apprenti de travailler avec une personne d'expérience, le compagnon, qui lui

transmet son savoir-faire. L'ouvrier ainsi qualifié peut faire valoir ses compétences. Cela valorise le métier.

Attirer de la main d'œuvre dans notre secteur

Pour attirer davantage ou pour retenir les ouvriers agricoles, il faut leur offrir des conditions de travail semblable à celles des autres secteurs de l'économie. Bien que le salaire des ouvriers agricoles se soit largement relevé au cours des dernières années, ils n'ont pas, d'une façon générale, accès à des assurances collectives, des fonds de pension, etc. C'est une avenue à privilégier. Pour cela, ça prend des revenus suffisants aux entreprises agricoles.

Les Centre d'emplois agricoles

Un organisme régional, qui vient assurer un service de recrutement, de sélection et de placement de main d'œuvre agricole, identifier les besoins et les problématiques de la main d'œuvre agricole, assume le rôle de premier répondant dans l'intervention relié à ces problématiques et conseille autant les employés et les employeurs pour de meilleures relations, doit être présent dans chacune des régions du Québec. En somme, les Centres d'emplois agricoles doivent continuer de réaliser leur travail avec le niveau actuel de financement. La présence de ces services est d'autant plus importante puisque l'ensemble des secteurs d'activités se disputent les travailleurs d'un bassin de main d'œuvre qui se raréfie de plus en plus pour assurer leur maintien et le développement de leurs entreprises.

Gestion des ressources humaines

L'entrepreneur agricole doit, pour assurer une gestion efficace de son personnel, acquérir ou posséder le doigté nécessaire pour que sa main d'œuvre non seulement s'investisse dans l'entreprise mais aussi pour que cette dernière puisse mettre à profit tout son savoir faire de manière harmonieuse dans l'entreprise. ***Il faut promouvoir la formation en gestion des ressources humaines de même que les services conseils dans ce domaine.***

• Quel est le rôle des gouvernements?

Faire connaître au ministère de l'Immigration les besoins de main d'œuvre en agriculture et en agroalimentaire

Le Cadre stratégique agricole canadien comporte un volet « Renouveau ». Le cadre dicte des façons d'investir en formation. Le cadre devrait plutôt bonifier les outils en place au Québec en formation continue ou laisser au Québec le choix d'investir ces montants selon ses besoins et ses priorités.

• Comment intéresser à l'agriculture et à l'agroalimentaire de nouvelles personnes comme les immigrants?

Combattre les préjugés de certains agents d'immigration par rapport à l'agriculture (par exemple, le manque d'ouverture du monde agricole).

Faire valoir que le monde agricole a accueilli et accepté des centaines de familles agricoles immigrantes de Suisse, de France, de Belgique, du Portugal, etc.

Sensibiliser les producteurs agricoles aux différentes réalités culturelles.

Le ministère de l'immigration et des communautés culturelles (MICC) accueille à chaque année des milliers de nouveaux arrivants. Parmi ceux-ci, on retrouve des travailleurs spécialisés ou des réfugiés provenant de milieux agricoles. Ces derniers peuvent être informés des opportunités d'emploi dans le secteur agricole et pour ceux qui désirent oeuvrer dans notre secteur d'activité,

leur donner une formation adaptée. Ainsi, nombre de personnes pourraient être recrutées pour travailler sur des fermes.

D'autre part, le MICC devrait, suite à la modification du règlement en matière de sélection des immigrants, favoriser la venue de technicien en publicisant dans les autres pays les opportunités d'emploi au niveau des fermes du Québec.

Au niveau de l'accueil des nouveaux arrivants dans une région, les chambres de commerces devraient être des partenaires importants, avec le milieu agricole, pour les accueillir en travaillant avec les organismes de la région.

Le Collectif régional en formation agricole du Centre-du-Québec

Lucie Desautels, présidente, Syndicat des agricultrices du Centre-du-Québec
Marc Coulombe, vice-président, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Miguel Rheault, Syndicat de la relève du Centre-du-Québec
Isabelle Bourque, Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec
Maryse Bergeron, Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic
Hélène Lafontaine, Service de formation continue, Cégep de Victoriaville
Serge Préfontaine, Département d'agriculture, Cégep de Victoriaville
Jocelyne Falardeau, École d'agriculture de Nicolet, Commission scolaire de La Riveraine
Liette B. Côté, comité d'accueil, d'éducation et d'information, Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec

Note : La Financière agricole du Québec a décidé de ne pas participer à la consultation aussi Michel Beaulac, vice-président du Collectif ne signe pas le présent document. M. François Girard d'Emploi-Québec Centre-du-Québec est membre du Collectif sans droit de vote.

L'École d'agriculture de Nicolet

Richard Larocque, directeur

Le Cégep de Victoriaville, département d'agriculture

Serge Préfontaine, coordonnateur

Le Centre d'emploi agricole de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec

Louis Bergeron, président du comité de main d'œuvre agricole
André Labbé, directeur